

FICHE DE POSTE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Statut : Praticien Hospitalier, Praticien Hospitalier Contractuel*, Assistant Spécialisé*

*Dans le cadre d'un recrutement sur un statut PHC ou Assistant, le poste offre des possibilités d'évolution bonifiée dans le cadre de la prime d'Engagement de Carrière Hospitalière

FORMATION

DESC de psychiatrie
Inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins en France
Poste temps complet à pouvoir dès que possible

CONTACTS

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
Docteur François VIEBAN, Chef de Pôle de Psychiatrie
☎ 05 55 92 60 48
Direction des Affaires Médicales
☎ 05 55 92 64 99
✉ affaires-medicales@ch-brive.fr
🖱 www.ch-brive.fr

CANDIDATURES À ADRESSER À :

Monsieur Nicolas PORTOLAN,
Directeur Général Hôpitaux de Corrèze
1 Boulevard du Docteur Verlhac
CS 70432 - 19312 BRIVE CEDEX



Psychiatre

Service : Psychiatrie adulte

Pôle : Psychiatrie

Localisation : Site Henri Laborit

IDENTIFICATION DU POSTE

Présentation du service et de l'équipe :

Le service de psychiatrie adulte du CH de Brive regroupe **trois unités d'hospitalisation à temps complet** (Service d'Accueil de Courte Durée de 10 lits, Unité institutionnelle pour des hospitalisations en soins libres de 21 lits et Service de Soins Intensifs de Psychiatrie pour les personnes admises en soins sans consentement de 11 lits dont 2 chambres d'isolement), un **hôpital de jour orienté vers la réhabilitation psychosociale**, un **Centre Médico Psychologique** situé en ville, une unité de Psychiatrie de Liaison et d'Urgences (située aux urgences du CH).

Il est intégré dans le Pôle de Psychiatrie du CH de Brive, lequel regroupe les services d'addictologie / CSAPA, de psychiatrie infanto-juvénile et l'Equipe Mobile Santé-Précarité.

Le service est porteur d'agrément pour deux internes de spécialités.

Le médecin psychiatre est entouré d'une équipe pluriprofessionnelle. En particulier, un médecin somaticien est présent à temps plein sur les unités d'hospitalisation.

Le CH de Brive s'inscrit dans un **Groupement de Coopération Sanitaire départemental** dans lequel le Pôle de Psychiatrie s'articule avec les établissements et structures bénéficiaires d'autorisations en santé mentale (CH Tulle et CH Pays d'Eygurande). Le CH de Brive est également inscrit dans le **Projet Territorial en Santé Mentale** régional.

MISSIONS

Le praticien assure la **référence médicale de l'unité de soins** dans laquelle il est affecté. Il doit s'inscrire dans une étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe soignante de l'unité et l'équipe médicale et d'encadrement du service.

Dans le cadre de sa fonction il contribue aux diagnostics et participe à l'élaboration ainsi qu'à la mise en oeuvre de projets de soins individualisés dans une perspective globale tenant compte de la dimension holistique qu'exige la prise en charge des patients. Il participe aux articulations entre secteur intra et extra hospitalier pour une continuité dans une logique de parcours de soins et assure des consultations en CMP.

Sa pratique médicale est enrichie de la collaboration avec le médecin somaticien du service.

Il participe à la permanence des soins organisées selon des astreintes.

Dans un souci de développement des services et des projets à mener, les projets professionnels et de développement des compétences sont à prévoir.

Le praticien a une appétence pour le développement d'une activité de recherche clinique et d'enseignement.

VIVRE À BRIVE

- Ville du sud-ouest de la France, sous-préfecture de la Corrèze, située en région Nouvelle-Aquitaine riche de 55 000 habitants (100 000 habitants avec son agglomération).
- Appréciée pour la douceur de son climat, son cadre de vie, son dynamisme, sa vie culturelle et sportive.
- Située au carrefour autoroutier Paris-Toulouse / Lyon-Bordeaux - aéroports à proximité - à 2 heures de route de Toulouse, Bordeaux et Clermont Ferrand et à 50 minutes de Limoges.
- Proximité des départements de la Dordogne et du Lot, elle est située dans une région touristique riche en patrimoine historique entourées de villages pittoresques.

Une aide à l'installation est possible (accès au service crèche, au logement, etc.).